

Thème n°4	Axe 2	Dossier
Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques.	Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrence. <b>Protection du patrimoine et enjeu géopolitique</b>	Etude de cas : le Temple de Preah Vihear au Cambodge et son inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Auteur	Marie Patou, chargée de mission Patrimoine-Education, Mission Bassin Minier	

## Le Temple de Preah Vihear au Cambodge et son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2008 : le patrimoine comme une source de revendication de propriété territoriale

- I. Contexte géographique et historique
- II. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
- III. Une inscription aux dures conséquences diplomatiques et humaines

### I. Contexte géographique et historique

Le Temple bouddhiste de Preah Vihear est situé au Cambodge, et plus précisément sur la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. En raison de cette localisation très particulière, le Temple cristallise de très



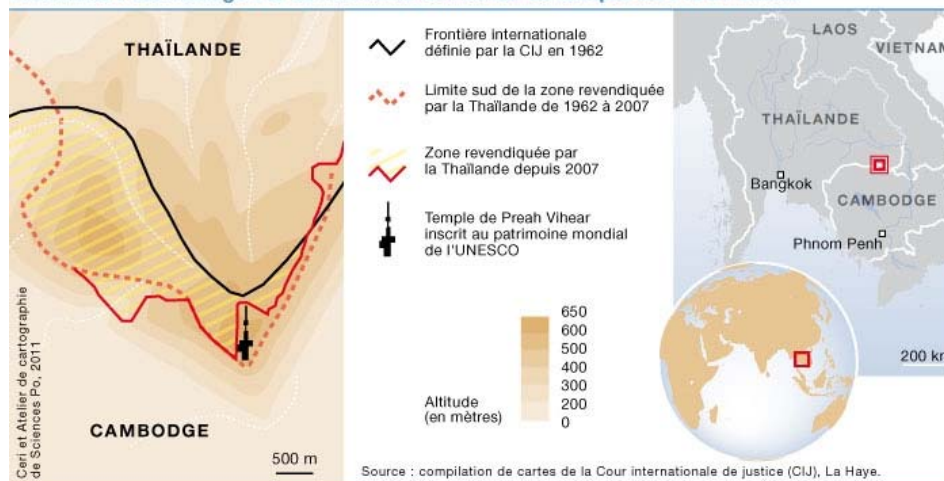
©matthewedwards-wikipedia

nombreuses tensions depuis les années 1950 entre les deux pays qui se disputent le tracé de la frontière et donc des parties de territoire. D'ailleurs l'accès au Temple, s'il peut se faire depuis le Cambodge ou la Thaïlande, est particulièrement soumis aux aléas politiques et militaires de la zone où il y a toujours une présence armée. Le site est régulièrement fermé pour des questions de sécurité.

Sur le plan historique et patrimonial, le Temple est un ensemble de style architectural khmer qui date du 11<sup>e</sup> siècle et qui s'étend sur plus de 800 mètres. Le Sanctuaire est situé au sommet d'une falaise et il faut parcourir une longue chaussée avant d'y parvenir.

### Un contexte frontalier très tendu

#### Thaïlande / Cambodge : le contentieux territorial du temple de Preah Vihear



Source : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/thaïlande-cambodge>



© XplorMor / Our Place The World Heritage Collection. Centre du patrimoine mondial



© Ko Hon Chiu Vincent-Centre du patrimoine mondial

## II. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

### Valeur universelle exceptionnelle du site

« Le temple de Preah Vihear, dédié à Shiva, se trouve au bord d'un plateau qui domine la plaine du Cambodge. Composé d'une série de sanctuaires reliés par un système de chaussées et d'escaliers s'étendant sur un axe de 800 m, le temple date de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Son histoire complexe remonte cependant au IX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle un ermitage a été fondé. Ce site est particulièrement bien préservé, essentiellement en raison de sa situation reculée. L'ensemble est exceptionnel pour son architecture, adaptée à la fois aux contraintes naturelles du site et aux fonctions religieuses du temple, ainsi que pour la qualité des ornements de pierre sculptée.

[...]

Il est un chef-d'œuvre remarquable de l'architecture khmère, de par sa topographie, ses décors et sa relation avec le cadre naturel spectaculaire ».

Source : Centre du patrimoine mondial

Le site a été inscrit selon un seul critère :

« Critère (i) : Preah Vihear est un chef-d'œuvre remarquable de l'architecture khmère. Il est très « pur » dans sa configuration comme dans la finesse de ses décors. »





© Ko Hon Chiu Vincent-Centre du patrimoine mondial



© XplorMor / Our Place The World Heritage Collection. Centre du patrimoine mondial



© Phnom Penh Office-Centre du patrimoine mondial

### III. Une inscription aux dures conséquences diplomatiques et humaines

En 2008, à la 32<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, le Temple de Preah Vihear est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial dans un contexte qui semblait a priori apaisé depuis quelques années mais la démarche de candidature et l'inscription semblent résolument avoir remis le feu aux poudres. Le patrimoine est ici source de revendication territoriale à l'échelle internationale.

**2007** : A la Session du Comité du patrimoine mondial, la candidature pour une inscription du Temple de Preah Vihear est annoncée pour 2008, en accord total entre les autorités cambodgiennes et thaïlandaises, après de très longues négociations. **La candidature fait donc consensus et il est acté que c'est le Cambodge qui portera le dossier.**

**2007-2008** : L'opposition politique thaïlandaise conteste l'inscription du temple sous bannière cambodgienne. Les **autorités thaïlandaises se désengagent** de la candidature sous cette forme et réclament une **candidature désormais conjointe**. Le Cambodge décide de continuer à porter le dossier seul.

**2008** : Juillet. Au prix de multiples négociations diplomatiques impliquant de très nombreux pays (Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Chine Japon), **le Temple de Preah Vihear est inscrit** sur la Liste du patrimoine mondial, pour le Cambodge. La Thaïlande affirme son désaccord.

## Déclaration de la Thaïlande

« Au regard de la décision adoptée par le Comité, la Thaïlande souhaite inscrire dans les documents officiels son objection [...]. En raison des conflits irrésolus de frontière entourant le Temple de Preah Vihear, la Thaïlande ne peut être en accord avec la décision. La Thaïlande souhaite souligner que cette décision n'est pas possible car toutes les actions ou les mesures que pourraient prendre le Cambodge ou tout autre état tiers dans la zone adjacente au Temple, qui est sur le territoire thaïlandais, ne peuvent être prises sans le consentement de la Thaïlande. »

Traduit du SUMMARY RECORD de la 32e session du Comité du patrimoine mondial, 2008

**2008** : Dans les semaines qui suivent l'inscription, des **troupes militaires** de la Thaïlande et du Cambodge se sont déployées dans la région proche du temple de Preah Vihear. En octobre, à plusieurs reprises des tirs et des tirs de roquette ont été échangés entre les troupes, des **soldats** des deux camps sont **blessés, tués ou faits prisonniers**. Dans la foulée, les deux parties s'accusent mutuellement d'avoir causé des **dommages au Bien** du Patrimoine mondial. En décembre, l'UNESCO déclenche le mécanisme de suivi renforcé (envoi d'une mission d'évaluation).

**2009** : En avril, un échange violent entre des soldats thaïlandais et cambodgiens cause plusieurs pertes parmi les troupes et provoque la destruction de plusieurs biens.

**2011** : Février. **Les tensions entre les deux pays reprennent** et les forces armées ont échangé des tirs provoquant des morts civils et militaires, le déplacement de populations civiles et des destructions physiques. L'UNESCO décide d'envoyer son ancien directeur sur place en tant « qu'Envoyé spécial de l'UNESCO pour Preah Vihear » afin de rencontrer les deux chefs de gouvernement pour reprendre le dialogue et la coopération (mars). Une **nouvelle intensification des affrontements** se produit en avril.

La Directrice générale de  
l'UNESCO exprime son  
inquiétude concernant  
l'escalade de violence entre la  
Thaïlande et le Cambodge

Dimanche 9 février 2011  
Lecture 1 min.



<https://whc.unesco.org/fr/actualites/707/>

« Les sites du patrimoine mondial appartiennent au patrimoine de l'humanité toute entière et la communauté internationale a une responsabilité particulière afin d'assurer leur préservation. Cela requiert un effort collectif qui doit être consenti dans un esprit de consultation et de dialogue. Le patrimoine devrait permettre d'unir et servir d'instrument de dialogue et de compréhension mutuelle, pas de conflit ».

Déclaration d'Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, le 8 février 2011

**2011** : En mai, l'UNESCO a mis en place une rencontre diplomatique entre les délégations des Royaumes du Cambodge et de la Thaïlande au Siège de l'UNESCO à Paris. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement à assurer la protection et la conservation du bien.

**2011** : Juin. Le Comité du patrimoine mondial encourage le Cambodge et la Thaïlande à utiliser la Convention de 1972 en tant qu'instrument de soutien de la conservation, du développement durable et du dialogue.

**2013** : La Cour internationale de justice attribue au Cambodge le temple de Preah Vihear et le terrain de près de 4,6 km<sup>2</sup> qui l'entoure.

Depuis la décision de justice internationale, le calme semble être revenu même si cette « paix » reste très fragile et soumise à la stabilité politique de part et d'autre de la frontière. Une coopération internationale est même à l'œuvre dans la sauvegarde du Temple et de son environnement.

# Le Monde

Consulter le journal

---

ACTUALITÉS ▾    ÉCONOMIE ▾    VIDÉOS ▾    OPINIONS ▾    CULTURE ▾    M LE

---

CULTURE Parta

## Après soixante ans de conflit, la paix revient au temple de Preah Vihear

Un comité international pilote l'opération de sauvetage du sanctuaire millénaire sous la houlette de l'Unesco et du Cambodge, avec la bénédiction de la Thaïlande. Un dénouement exemplaire.

Par Florence Evin (Preah Vihear, Cambodge)

Article du Monde du 6 janvier 2015. [https://www.lemonde.fr/culture/article/2015/01/13/apres-soixante-ans-de-conflit-la-paix-revient-au-temple-de-preah-vihear\\_4555537\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2015/01/13/apres-soixante-ans-de-conflit-la-paix-revient-au-temple-de-preah-vihear_4555537_3246.html)